

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau du comité syndical
séance du 21 décembre 2004

Objet de délibération :

Avis du Syndicat Mixte à l'égard de la mise en compatibilité des PLU des communes de La Boisse, Dagneux, Balan et Bressolles dans le cadre de la mise à deux fois trois voies de l'autoroute A-42 et de la création du diffuseur de la RD 61 A

Sont présents 15 membres sur 18 convoqués le 30 novembre 2004,

Sont excusés :

Messieurs FERRY (C.C Pont d'Ain, Priay, Varambon), PAUCOD (C. C Bresse Dombes Sud Revermont), VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)

- Le Président fait part de la sollicitation de l'avis du Syndicat Mixte par les services de la Préfecture de l'Ain dans le cadre du projet de mise à deux fois trois voies de la section Beynost-Pérourges de l'autoroute A-42 et de la création du diffuseur de la RD 61 A.

- Le Syndicat Mixte doit rendre un avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme des communes de Balan, Bressolles, Dagneux et La Boisse rendu nécessaire par ces projets qui donneront lieu à une enquête publique prévue entre le 10 janvier 2005 et le 10 février 2005.

- Le Président rappelle que ces deux sujets ont donné lieu à des nombreux échanges lors de l'élaboration du SCOT Bugey Côtière Plaine de l'Ain.

Il indique que le projet du diffuseur a donné lieu à une inscription sur le plan du SCOT, et souligne que la mise à deux fois trois voies de l'A-42, certes sur une portion plus longue, avait été souhaitée par les élus locaux.

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

RAPPELLE son adhésion aux projets cités,

SE PRONONCE en faveur de la mise en compatibilité des PLU Balan, Bressolles, Dagneux et La Boisse.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,